

## La place des langues et cultures de l'Antiquité (LCA latin/grec) dans la réforme du lycée.

L'étude des LCA s'inscrit au lycée, pour la série générale, dans la continuité des programmes du collège. **Deux enseignements** distincts sont proposés en **latin et/ou en grec** ancien :

- Un enseignement facultatif en seconde, première et terminale.
- Un enseignement de spécialité « littérature, langues et cultures de l'Antiquité » en Première et en classe terminale.

L'ambition est de donner dans cet enseignement toute leur **place aux humanités** à la fois **par la langue et la culture** dans la formation générale des élèves afin de les conduire aussi bien vers des formations littéraires que des formations scientifiques ou de sciences politiques ou économiques.

Il s'agit bien d'un enseignement décloisonné de la langue et de la culture.

Chacun de ces enseignements contient un programme spécifique mais l'esprit est le même : les élèves sont invités à **confronter les mondes anciens au monde moderne et contemporain** par l'étude d'œuvres mises en regard dans quelque domaine artistique que ce soit. Singularité et proximité de ces mondes permettent ainsi de nourrir la conscience humaniste des élèves.

De la seconde à la terminale, les élèves s'interrogeront sur l'Homme lui-même, sa place dans la Cité (liens entre le politique et le sacré notamment) et les réflexions philosophiques, scientifiques et religieuses que cela engendre. Enfin, un focus tout particulier sur la « Méditerranée » en tant que berceau de civilisation parcourt les programmes de ces enseignements.

## L'enseignement optionnel « Langues et cultures de l'Antiquité » :

En seconde comme au cours du cycle terminal, il peut être choisi **seul, ou en plus d'un autre enseignement optionnel** (cinéma-audiovisuel, théâtre...), y compris d'un autre enseignement de LCA. Cela permet d'étudier le latin et le grec de façon distincte.

Les textes prévoient 3h d'enseignement latin et/ou grec par niveau.

Rien n'empêche un élève débutant de s'inscrire à cet enseignement optionnel. Les programmes mettent l'accent aussi bien sur la langue que sur la culture, à charge aux professeurs de différencier leurs approches et les évaluations des élèves. Certains lycées pratiquent déjà l'enseignement conjoint des langues et cultures de l'Antiquité (ECLA). Cela n'est possible que si l'horaire dispensé permet de mener à bien l'étude simultanée des deux langues anciennes, avec un horaire spécifique ainsi que cela est indiqué dans les textes : [B.O. spécial n° 1 du 22 janvier 2019](#).

Cet enseignement est évalué dans le cadre du contrôle continu et il est tout particulièrement valorisé au moment du baccalauréat : **les points au-dessus de la moyenne obtenus au cycle terminal seront multipliés par 3** et s'ajouteront aux points obtenus par le candidat (en latin comme en grec, et ils peuvent être cumulés).

## L'enseignement de spécialité « Littérature, langues et cultures de l'Antiquité ».

En classe de Première, l'horaire est de 4 heures par semaine et en terminale 6 heures par semaine.

Son programme est distinct de celui de l'enseignement optionnel même s'il suit le même cheminement (interrogations sur l'Homme et sa place dans l'univers). Il est plus littéraire et devrait proposer un programme d'œuvres anciennes et modernes à étudier en miroir en classe terminale.

L'évaluation finale, en terminale, sera laissée en partie au choix de élèves : **deux majeures sont créées pour le baccalauréat**: l'une « **langue** », l'autre « **culture** ». Pour la « majeure langue », un minimum de connaissance culturelle (5 points sur 20) est demandé ainsi que la connaissance des grands concepts clefs (*civis, politès, phusis* par exemple, 3 points sur 20). Réciproquement pour la « majeure culture », un minimum de connaissance linguistique est demandé, ainsi que l'appropriation des grands concepts clefs de la culture humaniste. **Les élèves choisissent leur majeure au moment de l'examen.**

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de ces enseignements :

De nombreux lycées proposaient jusqu'alors un enseignement facultatif de latin et/ou de grec. Le public visé étant aujourd'hui beaucoup plus ouvert compte tenu des nouveaux choix et approches didactiques, il conviendrait de poursuivre cette offre. Celle-ci permet en outre de donner au parcours de l'élève une richesse supplémentaire qui peut l'aider à faire ses choix de spécialités.

L'enseignement de spécialité « Littérature, langues et cultures de l'Antiquité » invite à être attentif au vivier de latinistes et hellénistes. Il ne sera sans doute pas toujours possible de proposer 4 heures de spécialité et 3 heures d'enseignement optionnel en première, par exemple. En revanche, **des regroupements possibles d'élèves** inscrits dans l'un ou l'autre enseignement permettraient la coexistence de ceux-ci, **à la condition toutefois de dégager quelques moyens propres pour le programme de spécialité** plus exigeant en langue notamment.

La revalorisation des LCA passe, dans l'esprit de la réforme, par des horaires dédiés et clairs pour tous. Il est toutefois envisageable, même s'il convient de respecter autant que possible les horaires spécifiques de l'enseignement de spécialité et ceux de l'enseignement optionnel, de faire appel, en cas de besoin, aux compétences des professeurs de Lettres classiques qui ont l'habitude de différencier leurs enseignements en fonction des publics accueillis.

Selon les situations locales, il ne faudra pas hésiter à se rapprocher des IA-IPR qui pourront aider les établissements et les équipes à construire cette offre de latin et/ou de grec, en développant notamment les liaisons avec les collèges.